

» Cette déclaration est faite au cours d'une brève cérémonie et les juges défilent devant le président du jury auquel ils serrent la main. Cette cérémonie a lieu aussi lors des Jeux Olympiques.

signé :

Ch. Thoeni, secrétaire général, Genève. »

(On peut donc constater que le Comité International Olympique n'a rien inventé du tout dans ce domaine ! *Réd.*)

Un cas reconnu de partialité

Avec quelque retard nous venons d'apprendre par le N° 12 du bulletin officiel de la Fédération Equestre Internationale un cas typique de partialité de juges. Une réclamation

de la Fédération Equestre Argentine fut adressée à la Fédération Equestre Internationale précitée au lendemain des Jeux pan-américains qui se sont déroulés en mars 1955 à Mexico-City, contre certains incidents qui se sont produits, dont, entre autres (point 1 du rapport) *la partialité de certains juges* et (point 4) la tendance indiscutable d'avoir essayé d'avantager *par n'importe quel moyen* tout membre de l'équipe de la nation organisatrice. Notre intention n'est pas d'entrer dans les détails de la suite donnée à cette réclamation, le Congrès de la Fédération Equestre Internationale ayant approuvé la décision prise par le Bureau à savoir que la Fédération Mexicaine a été sanctionnée par un blâme, son entière bonne foi ayant été reconnue. Elle supporte tout de même les conséquences des actes de ses juges.

Une seule couronne olympique ?

Sous ce titre, *L'Equipe*, de Paris, dans une de ses éditions de novembre dernier, a publié une nouvelle idée dans le but de venir au secours de l'Olympisme dont l'idée serait compromise! Il nous paraît intéressant de considérer l'ensemble du problème, car c'en est un et même très important. Voici ce qu'écrivit notre éminent confrère :

« Le moment est venu de se demander où va l'Olympisme. L'idée olympique n'est-elle pas compromise par *l'excès de nationalisme* ? A la préparation mystérieuse et intensive des pays de l'Est, l'U. R. S. S. notamment., les Etats-Unis cherchent la réplique en suscitant un mouvement intérieur d'opinion. Mais celle-ci réagira, comme toujours, dans le cas seulement d'une grave défaite d'ensemble... à la fin de cette année.

» Or cette défaite se prépare. Non en athlétisme, du moins pas encore. mais dans un grand nombre de sports. Les haltérophiles soviétiques ont dominé les Américains et les meilleurs boxeurs des U. S. A. ont fait récemment assez piètre figure en Europe...

» Ceci n'est qu'un aspect du problème, mais il est grave. Les Jeux Olympiques sont-ils bientôt hors de portée des nations moyennes et petites ? On le craint dans certains milieux de l'Olympisme et l'on cherche des remèdes à cette situation.

» L'un d'eux gagne du terrain... Etant donné que les Jeux Olympiques ne sont à aucun titre des championnats du monde, on pense qu'il n'y aurait que des avantages à décider que l'on ne peut être champion olympique *qu'une seule fois*. Celui qui aurait gagné une médaille d'or olympique perdrait sa qualification pour les Jeux futurs. On voit les avantages de cette décision. Les grandes nations, celles qui accumulent les titres, seraient poussées vers la préparation des jeunes et n'auraient plus tendances à entourer les vedettes de leur sollicitude parfois excessive. On a cité l'exemple de Zatopek, parfait athlète

amateur, mais tout de même sorte de « professionnel » de l'Olympisme. Zatopek, gagnant du marathon d'Helsinki, sera favori du marathon de Melbourne... Pourtant il n'aura peut-être disputé que deux courses de marathon dans sa vie... On ne doute pas qu'au premier abord la suggestion soulève une tempête de protestations. Mais, à la réflexion, en examinant très attentivement les conséquences d'une telle limitation, on peut se demander si celle-ci ne contribuerait pas à sauver l'Olympisme dans la mesure où celui-ci, menacé par son propre développement, aboutirait au découragement des plus faibles et à leur propre désaffection.

» Le débat est ouvert. »

L'opinion de la National Zeitung de Bâle

Ce journal, en général toujours très objectif dans ses appréciations sur les événements sportifs et olympiques en particulier, a relevé cette idée dans son édition du 28 novembre 1955. Sa conclusion réside dans le titre même de sa relation. Elle est nette et brève : « Cela ne changera pas grand-chose »...

Est-il opportun de décider qu'un champion olympique ne peut l'être qu'une fois ?

Notre éminent confrère de *L'Equipe* de Paris, M. Gaston Meyer, reprend cette idée dans une édition du mois de janvier dernier :

« C'est à Rome que nous avons recueilli la suggestion reproduite dans ces colonnes et qui se résume à ceci « fermer l'accès des Jeux à » tout champion olympique ou équipier champion olympique ». Nous l'avons accueillie avec circonspection et nous l'avons rapportée à titre informatif.

» Au premier examen, le remède n'est pas séduisant. D'abord parce qu'on ne voit pas très bien en quoi il freinerait la tendance inflationniste actuelle ; ensuite parce qu'il heurte le bon sens élémentaire lequel exige

qu'un titre olympique soit gagné par le meilleur sans autre considération. Nous avons pourtant écouté attentivement les arguments exposés et, peu à peu, certaines raisons valables se sont dégagées d'elles-mêmes.

» Reconnaissons d'abord que les Jeux Olympiques n'ont jamais cherché à revêtir le caractère d'un championnat du monde. Leur périodicité même — tous les quatre ans — interdit qu'ils puissent avoir cette ambition encore — précisément à cause de cette périodicité — qu'un titre olympique soit souvent plus glorieux qu'un championnat du monde.

» En somme, certains milieux influents de l'olympisme verraient d'un très bon œil qu'un titre olympique soit considéré comme une distinction telle que, par exemple le Prix Nobel dont on est titulaire qu'une seule fois, quelle que soit la qualité de l'œuvre postérieure. »

Interprétation discutable

« Cette suggestion, révolutionnaire convenez-en, a-t-elle été mal interprétée ? Elle a été en tous cas vertement relevée par une certaine partie de la presse politique. Celle-ci y a vu un moyen, plus ou moins déguisé, d'empêcher l'U. R. S. S. et les démocraties de l'Est d'affirmer leur suprématie ! On serait curieux de connaître, à cet égard, l'opinion des Comités Olympiques de ces pays. Il pourrait être surprenant. »

Là, M. Gaston Meyer fait un décompte du nombre de médailles d'or gagnées par les divers pays aux Jeux Olympiques. On nous permettra de faire abstraction de cette citation pour ne relever que son calcul savant d'après lequel il prouve que la proposition

d'interdire les Jeux à ceux qui auraient gagné une fois dans leur vie une médaille d'or, désavantagerait surtout les Etats-Unis. Laissons donc de côté dans cette étude toute considération nationaliste, et reprenons :

Le pour et le contre de M. G. Meyer

« Les inconvénients de la limitation proposée sont évidents. Le plus grave serait de priver un petit pays d'une victoire possible grâce à un champion exceptionnel (exemple : Barthel pour le Luxembourg en 1952). Les avantages méritent cependant d'être pris en considération. Nous les évoquons en trois phrases :

1. Un plus grand nombre d'athlètes pourraient espérer la consécration suprême : la médaille d'or olympique.
2. Tous les pays — et plus spécialement ceux qui trustent les victoires — redoubleraient d'efforts pour chercher de nouveaux vainqueurs possibles au lieu de préserver comme un bien précieux leurs vedettes déjà couronnées.
3. Disparaîtrait dans cette mesure, cette profession a qui - n'ose - pas - dire - son - nom » de vainqueur olympique, protégé, choyé, entraîné comme un cheval de prix.

» Est-ce que cela suffirait vraiment à sauver l'idéal olympique ? Sans doute pas. Mais il reste que toute tentative faite dans ce sens ne peut laisser indifférent. On peut surtout en discuter sans passion et trouver, peut-être, d'autres solutions plus complètes avant que les Jeux, débordés par leur propre succès, comme autrefois ceux d'Olympie, disparaissent pour des siècles. »

Un peu de tout

La valse des millions pour Melbourne

Les expéditions australiennes coûteront cher aux Comités Nationaux Olympiques et tout particulièrement à ceux d'Europe. La *Grande-Bretagne* estime que cette expédition reviendra à 75 000 livres sterling, somme qu'il faut trouver dans le pays *sans l'appui de l'Etat*. La *France* dépensera 200 millions de francs français, mais son Comité Olympique est subsidié par l'Etat français. La Suisse y sera de 500 000 francs suisses que son Comité Olympique trouvera en partie dans la caisse du Sport-Toto qui n'est autre que les bénéfices réalisés sur les paris des matches de football, car la Confédération helvétique ne sera pas sollicitée. En *Allemagne*, le premier million de marks était récolté en novembre dernier.

Le bénéfice du sport-toto en Italie

Le bénéfice sur les paris des matches de football en Italie a été de 9 milliards de liras (environ 62 millions de francs suisses) pour

la saison 1954-1955. Ce résultat a été publié dans le rapport annuel du Comité Olympique National Italien. La répartition des bénéfices s'est effectuée de la façon suivante : 26,15% pour les installations sportives ; 23,75% pour les Jeux Olympiques ; 23,04% pour les Fédérations Nationales ; 10,67% pour les camps d'entraînement ; 4,55% pour les frais d'administration du Comité Olympique National Italien ; 3,83% pour les crédits sportifs ; 2,51% pour les centres de jeunesse ; 2,66% pour la propagande ; 1,11% pour les assurances ; 0,84% subvention aux écoles de sport ; 0,77% diverses dépenses. Voilà de quoi rendre jaloux bien des comités nationaux olympiques...

Au Comité Olympique Belge

Nous tenons à signaler la brillante nomination du successeur de M. Seeldrayers à la présidence du Comité Olympique Belge, M. Victor Boin, président de l'Association Internationale des journalistes sportifs avec lequel le Comité International Olympique a toujours